

Continuité écologique: des arguments à géométrie écologique variable, ne tenant compte ni des arrêtés sécheresse ni de l'intérêt général.



La destruction de l'étang de la Monnerie illustre les paradoxes et contradictions de la politique de l'eau. Les arguments "pour" et "contre" sont identiques partout en France. Il vient d'être détruit pour des motifs fallacieux, non étudiés, sans analyse multicritères, juste sur de simplistes allégations sur la prétendue pollution qu'il engendrait.

Il est détruit au titre de la nouvelle écologie sectaire et punitive.

1) Nous déplorons la très grande pauvreté des arguments sur les "nouveaux potentiels écologiques". Auparavant, les mérites écologiques du site étaient vantés au point de devenir une réserve naturelle (a) puis une ZNIEFF (b).

Nous dénonçons l'iniquité de crédit porté à ces classements environnementaux. Ils sont en effet opposés -à un particulier effectuant une demande de travaux- par la DDT lui permettant de refuser le dossier, et l'enjambement d'une instruction biaisée quand il s'agit de détruire un ouvrage au simple visa d'une doctrine univoque.

**Cette iniquité discrédite totalement les procédures d'instructions administratives des dossiers loi sur l'eau au point de s'interroger sur la hiérarchie des maux : l'administration corrompue de nombreux pays que la France montre du doigt ou l'administration française appliquant une doctrine partielle ?** La corruption pose un problème diffus à la nation considérée ; la doctrine cause un préjudice grave au particulier. Les pétitionnaires ne supportent plus cette mauvaise foi qui alimente les recours au tribunal administratif.

2) Une Comcom acquiert un bien foncier pour le détruire. L'argent public semble bien mal placé, mais le contribuable est là pour supporter la dépréciation immobilière. Sa destruction affiche un bilan financier calamiteux (études + frais de dossier, même s'il fut édulcoré, + travaux + dépréciation foncière) que seule une Collectivité Territoriale peut s'autoriser.

Les contribuables ne supportent plus cette désinvolture.

3) La jussie évoquée dans la presse résulte d'une mauvaise gestion de l'étang par la Comcom. Dès lors, la jussie devrait être écartée des arguments en faveur de la destruction puisqu'il s'agit d'un **défait d'entretien** et non d'un facteur technique irrémédiable.

4) De 283 619,26€ prévus en 2016 avec un recours inapproprié au FEDER (**fonds européen destiné à l'aménagement régional, pas au désaménagement local**), les travaux s'élevèrent finalement à 500 000€ en 2020. La vanne de fond levée en permanence aurait

Continuité écologique: des arguments à géométrie écologique variable, ne tenant compte ni des arrêtés sécheresse ni de l'intérêt général.

permis de maintenir les zones humides amont et de valoriser l'ancien étang en bassin écrêteur de crue lors des fortes précipitations ainsi que de réservoir de biodiversité. Il pouvait assurer ces fonctions essentielles, d'intérêt général, gratuitement et sans travaux. Sa destruction est un non-sens hydraulique et environnemental.

5) Le préfet [signe des arrêtés sécheresse tous les ans](#) interdisant la vidange des plans d'eau. Il n'a pas fait le lien entre les griefs portés par son arrêté préfectoral à un autre arrêté préfectoral qu'il a pu signer la veille. Il s'autorise à gaspiller quelques milliers de mètres cubes d'eau douce, tout en ayant interdit de le faire. Les français ne supportent plus ces incohérences hors sol, incapables de se prononcer sur l'intérêt des ouvrages hydrauliques ni de répondre aux enjeux de l'eau (inondations-sécheresses).

(a) [Source Wikipédia](#)

### **Ecologie (biodiversité, intérêt écopaysager...)**

*Située au sein du territoire du [Parc naturel régional Périgord-Limousin](#), le site de l'étang de la Monnerie comprend un étang, des milieux boisés ainsi que des zones ouvertes principalement marécageuses.*

*Les milieux marécageux constituent la partie la plus intéressante du site aussi bien par leur étendue que leur peuplement végétal. Ces milieux composés d'un [marais](#) à grandes laïches, d'une mégaphorbiaie collinéenne, d'un peuplement dense et uniforme de [prêle](#), de bras morts et de mares sont principalement à l'origine de la création de la réserve.*

*En outre, la variété des milieux rencontrés entraîne la présence d'une diversité des espèces animales et végétales, avec notamment une riche entomofaune (papillons, coléoptères, libellules).*

(b) [Source INPN](#) [Tardoire\\_ZNIEFF](#)

*La ZNIEFF de l'étang de la Monnerie couvre environ une trentaine d'hectares dans la vallée de la Tardoire entre les communes de Cussac et d'Oradour-sur-Vayres. C'est une ZNIEFF de type I liée à la zone de type II "Vallée de la Tardoire". Le périmètre de la ZNIEFF de type I comprend des milieux boisés (Chênaie mésophile et Aulnaie-Saulaie marécageuse) et des milieux ouverts (Mégaphorbiaie de plaine à Angélique, Magnocariçaie). En plus de ces milieux, il faut signaler des milieux aquatiques connexes d'un grand intérêt : bras morts de la Tardoire et mares. Un projet de Réserve Naturelle Volontaire est en cours d'instruction en 1999. L'intérêt du site repose sur la qualité des milieux aquatiques rencontrés. En effet, des milieux similaires aussi vastes sont rares en Haute-Vienne.*

illustration: l'étang en 1995. (source IGN)

Pour la compréhension, nous avons remplacé CDC employé par le journaliste (pour nous : Caisse des dépôts et consignations) par Comcom dans nos commentaires.

# **Environnement**

## **Source de pollution, l'étang**

# de la Monnerie à Cussac appartient désormais au passé

Publié le 29/08/2020 par le Populaire du Centre

Après quatre années de travaux, la dernière phase du chantier piloté par le Syndicat mixte des bassins Bandiat-Tardoire est intervenue avec la destruction totale du barrage de l'étang de la Monnerie, cet été, entre Oradour-sur-Vayres et Cussac.

Le projet d'effacement de l'étang de la Monnerie, situé sur les communes de Cussac et d'Oradour-sur-Vayres, sur la rivière Tardoire, touche à sa fin. Le 28 août, le démantèlement du bassin de décantation, le régalé et le recouvrement du bassin de stockage des boues ont marqué la fin des travaux.

**Décidé en 2014 par la CDC Ouest Limousin**, propriétaire du site de la Monnerie, le chantier a consisté en une vidange progressive du plan d'eau entre 2017 et 2020, puis la destruction du barrage d'une hauteur de 1,70 m. Face aux enjeux, ces travaux ont été réalisés de manière progressive afin d'éviter toute pollution vers l'aval et accompagnés de suivis de qualité de l'eau réguliers.

## Un rôle historique

**L'étang de la Monnerie existait depuis le XVIIIe siècle.** Celui-ci a été utilisé successivement pour l'activité meunière, par une filature, puis par les usines textiles Moreau, qui ont agrandi l'étang afin d'alimenter une turbine hydroélectrique construite en 1949. On comptait environ 600 travailleurs sur site dans les années 1960-1970. L'étang avait une importance locale car il faisait partie du paysage et a été utilisé pour des concours de natation et de pêche.

Après la fermeture de l'usine en 1995 et l'arrêt de l'entretien de l'étang, celui-ci a vu son état se dégrader, notamment par l'arrivée d'une plante envahissante, la jussie, qui a envahi le plan d'eau dans les années 2000.

Continuité écologique: des arguments à géométrie écologique variable, ne tenant compte ni des arrêtés sécheresse ni de l'intérêt général.

**Les problématiques sur site étaient nombreuses** : comblement de la retenue, pollution ancienne aux métaux lourds, dégradation de la qualité de l'eau et de l'état écologique. Pourtant, la Tardoire pourvoit 20 km plus bas une usine d'eau potable, qui alimente une partie de l'ouest charentais, l'enjeu était donc important. C'est ainsi, après un diagnostic approfondi du site et une étude des solutions d'aménagement possibles, que la CDC Ouest Limousin a pris la décision d'effacer l'étang et de restaurer l'état écologique de la Tardoire et de ses zones humides.

## Potentiel écologique

Aujourd'hui, on observe déjà **les effets bénéfiques de la disparition de l'étang** : la Tardoire retrace naturellement son lit et les berges se sont stabilisées grâce à l'implantation d'une végétation typique de zone humide. Le site retrouve donc un véritable potentiel écologique et une capacité d'auto-épuration naturelle. D'ailleurs, les milieux humides font l'objet d'un suivi par le PNR Périgord-Limousin, et une gestion adaptée sera mise en place dès l'année prochaine, en accord avec la collectivité.

## Le financement

Le coût total du projet d'effacement de l'étang de la Monnerie avoisine les 500.000 € TTC, subventionné à 78 % par l'agence de l'eau Adour-Garonne et par le fonds européen de développement régional Feder, à hauteur de 19 %.

[Tweet](#)